

Année 2011 : Pour un Revenu Minimum de Survie mensuel à 492 € pour un adulte dans le dunkerquois

Se débrouiller pour survivre, c'est bien la situation que connaissent nombre de familles que nous accompagnons. Avec leurs ressources actuelles, ces mêmes familles doivent, au début de chaque mois, choisir entre manger à leur faim et régler leurs factures ou leur loyer. Mais, au fait, à combien s'élèverait un revenu minimum de survie dans le dunkerquois et combien de familles ne peuvent pas en disposer ?

N.B. Les chiffres qui suivent ont été recueillis et travaillés au début de l'année 2011. Ne pas oublier que depuis le début de l'année les coûts ont continué à dérapier. D'après les derniers calculs faits fin août 2011, le revenu minimum de survie que nous avons calculé dépasse les 500 € pour une personne adulte.

Combien pour manger tous les jours ?

Nous sommes parti, comme l'année dernière, d'une enquête menée par la Voix du Nord, en début d'année, sur le coût d'un caddy moyen. Dans cette enquête était détaillé le coût des produits de première nécessité. Nous avons extrapolé ces résultats au caddy que devrait remplir un couple et ses deux enfants de moins de 14 ans pour manger chaque jour et à chaque repas. Aucun excès de quoi que ce soit et une alimentation à peu près équilibrée, par exemple, avec les légumes nécessaires. Est-il besoin de préciser qu'il n'y a pas de viande à tous les repas ? Nous avons compris dans le caddy les produits de base concernant l'hygiène des personnes et du logement.

Nous en sommes arrivé à un coût pour l'alimentation de 111,69 € (105,89 € l'année dernière) par semaine et donc de 446,76 € (423,54 € l'année dernière) par mois.

Il ne suffit pas de manger pour survivre

Nous savons que les sept autres postes de dépenses nécessaires à la survie sont l'eau, l'énergie (pour préparer les repas, s'éclairer et se chauffer), le loyer du logement, les frais de transport (pour aller au travail ou en rechercher), les frais de téléphone, de quoi maintenir un minimum de relations ou rester joignable et les dépenses de santé. Nous avons retenu pour notre ménage pour toutes ces dépenses une charge supplémentaire de 585,30 € (578 € l'année dernière) chaque mois. Nous avons intégré une augmentation du coût de l'énergie de 10 %.

Quelles ressources nécessaires pour survivre

Sans un minimum de loisirs, d'information ou de culture, sans renouvellement de la vaisselle ou d'ameublement, sans vacances, nous en sommes arrivé à définir le montant des ressources mensuelles nécessaires pour notre ménage : 1032,76 € (1001,54 € l'année dernière).

Cela équivaldrait, pour un adulte seul, (une unité de consommation) à des ressources de l'ordre de 491,46 € (476,92 € l'année dernière) par mois.

Combien de personnes sur le dunkerquois vivent avec des ressources inférieures à 492 € par mois et par personne ?

Nous n'avons pas pour l'instant les statistiques nécessaires pour répondre à cette question. L'observatoire local de la précarité mis en place à l'Agence d'Urbanisme va étudier cette question.

En revanche, nous pouvons affirmer, à partir des aides alimentaires fournies par les associations que, parmi le millier de ménages qu'elles ont reçu, près de 80 % ont des ressources inférieures aux chiffres que nous venons de donner, soit donc au moins près de 3000 personnes. 50 % de ces ménages ont des ressources pour un adulte (unité de consommation) inférieures à 406 € par mois.

Et c'est sans compter les 2000 ménages qui ont pu bénéficier d'une aide alimentaire d'urgence au cours de l'année dernière et qui se sont retrouvés, momentanément pour certains d'entre eux, sans aucune ressource.

Nous savons que même bénéficiaires des minimas sociaux et autres prestations familiales, près des trois quart des ménages qui viennent frapper à la porte des associations pour obtenir de l'aide alimentaire régulière n'ont pas de telles ressources.

La mise en œuvre de la solidarité publique n'est manifestement pas suffisante pour survivre.

Le montant du Revenu de Solidarité active socle est de 466, 99 € Celle de la solidarité collective pratiquée par l'intermédiaire des associations dont l'apport mensuel (valeur approximative d'un colis) est d'un peu moins de 50 € l'est-elle pour autant ?

Ces chiffres interrogent-ils les pratiques associatives actuelles ?

Les associations sont actuellement tombées d'accord pour inscrire à leur aide alimentaire régulière les ménages dont le revenu ramené à celui d'un adulte seul (unité de consommation) est inférieur à 740 € par mois.

Leurs moyens étant limités, ne conviendrait-il pas qu'elles revoient ce barème pour se rapprocher du chiffre indiqué ci-dessus de 492 €

Rappelons toutefois que ces chiffres n'ont qu'une valeur statistique et donc indicative. Le cas de chaque ménage et de chaque personne ne peut pas se réduire à l'application d'un chiffre. Rien ne remplace l'accueil de bénévoles ou de professionnels et l'étude en commun des difficultés concrètes éprouvées par chacun de ceux qui viennent frapper à la porte des associations.

Avertissement

C'est toujours avec crainte qu'on aborde de telles questions. Parler de revenu minimum de survie, c'est en effet courir le risque de voir un certain nombre de décideurs publics ou privés s'aligner dessus, alors que les organisations sociales se sont toujours battues pour que les minima garantis s'en éloignent de plus en plus vers le haut. Elles parlent de justice dans la répartition des richesses, avec raison, alors que parler de survie, c'est parler de vie ou de mort.

Dominique Bittner qui fut le principal artisan de l'intégration des C.C.A.S. au sein du Carrefour des solidarités et qui savait qu'il est inutile d'y parler la langue de bois commune à certains élus, avait assigné au Carrefour le soin d'identifier le panier minimum de survie que devraient garantir à tout citoyen les pouvoirs publics. Depuis lors, avec Thérèse Caulier, nous n'avons cessé de tenter d'arriver à cette définition. Au risque de nous tromper, nous nous sommes lancés parce que nous savons que la survie est de plus en plus dure pour les gens que nos associations et nos C.C.A.S. accompagnent.

Commentaires de Thérèse Caulier : Je suis revenue en arrière dans mes souvenirs quand les familles habitant les baraques, blockaus ...ont été relogées dans des cités dites de promotion familiale. J'avais fait des études du même ordre et à cette époque, je prouvais que les familles avaient deux choix possibles : ou manger ou payer leur loyer et leurs charges. Cette vérité est tristement d'actualité 30 à 40 ans plus tard et cela, malgré les différentes réformes qui ont été mises en place et qui devaient améliorer la situation de ces personnes. C'est désespérant.

Mais maintenant, ces mêmes personnes peuvent s'exprimer et dire ce qu'elles vivent.